

2023/2024 N°1 Limoges, le 05 octobre 2023

Compte-rendu

05 octobre 2023



Objet	Réunion du Conseil de l'ED BCS-652
Lieu	CBRS, salle R33
Date	05 octobre 2023
Heure	14h00

Participants	Fonction
M Verdier	Directrice de l'ED BCS 652
V Chaleix	Directeur adjoint de l'ED BCS 652
F Escure	Gestionnaire de l'ED BCS 652, membre ITA
S Da Re	Représentante du laboratoire RESINFIT
N Villandier	Représentant du laboratoire LABCiS
R Lawson	Représentant du laboratoire P&T
C Sirac	Représentant du laboratoire CRIBL
A S Lia	Représentante du laboratoire Neurit
C Brossier	Représentante des doctorants, P&T
C Loret	Représentante des doctorants, Neurit
E Herault	Représentant des doctorants, HAVAE
N Grosboillot	Représentant des doctorants, Suppléant
A Angleraud	Responsable administrative du CED, membre invité
M Druet-Cabanac	Représentant du laboratoire Vie-Santé
A Melin	Personnalité extérieure (en visioconférence)
Aksam Merched	Personnalité extérieure (en visioconférence)

Excusés : V Gloaguen,, J Magne, François Gallet, S Mandigout, C Carrion, A Baylet, V Blanquet, E Poli.

Ordre du jour :

- Bilan des CSI et des inscriptions en 4ème année et plus
- Bilan des recrutements sur contrats doctoraux pour l'année 2023-2024
- Bilan sur les formations
- « Nouveautés » à mettre en place et actions à envisager
- Questions diverses

I- Bilan des CSI et des inscriptions en 4ème année et plus



Mireille Verdier rappelle l'obligation pour les doctorants souhaitant se réinscrire en doctorat de passer un CSI, l'idéal en termes de période étant le mois de juin ou juillet.

Elle rappelle aux membres du Conseil certaines modalités relatives à la composition et à l'organisation des CSI :

- 2 à 3 membres dont 1 spécialiste au domaine de la thèse et 1 non spécialiste,
- 1 réunion annuelle avant chaque réinscription,
- Un référent pour chaque CSI (non spécialiste) chargé de la coordination et du suivi,
- Composition constante tout au long de la thèse (dans la mesure du possible).

A ce jour, 23 rapports de CSI sont en attente sur l'espace Adum. Elle rappelle l'obligation également d'obtenir les formulaires d'engagement signés par les membres du CSI. Souvent ces documents sont manquants.

Anne-Sophie Lia évoque la difficulté de la coordination des membres pour l'organisation des CSI.

Pour rappel, les CSI sont signés par le membre spécialiste, non spécialiste et le référent du CSI. Le directeur de thèse ne signe pas et le doctorant non plus mais une notification automatique propose au doctorant de se manifester selon un délai s'il a des remarques.

Alexandre Melin s'interroge sur les outils éventuels à mettre en place lors de conflits ou de signalements de la part des doctorants.

Mireille Verdier évoque l'importance d'une détection précoce des problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de conflits ou mésententes entre le directeur de thèse et le doctorant. Il y a également la cellule harcèlement qui peut jouer un rôle important ou encore les assistants de prévention.

Il est essentiel d'établir un lien privilégié avec le référent du CSI ou les représentants des doctorants en cas de problème. Aksam Merched précise qu'à l'Université de Bordeaux, le référent est saisi en amont par le doctorant, presque au début de la thèse, avec ou sans le directeur de thèse à ses côtés.

Plusieurs propositions sont formulées comme une réunion en début de 1ère année mais cette proposition n'est pas retenue car cela ajoute une réunion supplémentaire. Mireille Verdier propose donc de donner en amont le nom du référent afin que les doctorants puissent les contacter en cas de besoin.

Mireille Verdier souhaite faire un point sur les réinscriptions en 4ème année et plus.

Fanny Escure comptabilise 32 doctorants pour lesquels ni le rapport CSI ni la demande de soutenance n'a été déposé sur Adum. Pour les doctorants qui se réinscrivent pour quelques mois, l'ancienne mouture des CSI peut être retenue (c'est à dire sans personnalité extérieure).

Les doctorants qui demandent une réinscription en 4ème année passent en Conseil d'ED même avec un passage en CSI avant.

Le prochain Conseil d'ED devrait se tenir courant novembre.

II- Bilan des recrutements sur contrats doctoraux pour l'année 2023-2024



Mireille Verdier fait le bilan des recrutements sur contrats doctoraux pour l'année 2023-2024.

Sur 17 candidats auditionnés, 5 ont été retenus pour obtenir un contrat doctoral.

Le sujet de Nathalie Faumont du laboratoire CRIBL repassera en session 2 sur financement 50% région et 50% état suite au désistement du seul candidat retenu.

Il reste à l'heure actuelle un demi-financement ministériel disponible. Il est nécessaire que l'équipe d'accueil trouve un autre demi-financement à mettre en parallèle afin de pouvoir recruter un doctorant.

Pour l'instant, les laboratoires HAVAE et Epimact ont trouvé chacun un demi-financement. Anne-Sophie Lia demande jusqu'à quelle date les laboratoires peuvent faire faire leur remontée. Mireille Verdier répond jusqu'au 15 octobre.

Roland Lawson demande si le laboratoire peut apporter une preuve ferme de financement lors d'un co-financement Région.

III- Bilan sur les formations



Mireille Verdier présente les différentes typologies de formation proposées aux doctorants à l'UL.

Aurélie Angleraud rappelle le cadre relatif des formations proposées aux doctorants.

Ces derniers sont en effet tenus de suivre 100 h réparties en 3 items :

- Au moins 20h de formations transversales à visée professionnalisante, (dont éthique et intégrité scientifique)
- Au moins 15h de formations scientifiques spécialisées,
- Au moins 15h de formation thématique

En parallèle, les doctorants ont également la possibilité de

- Valoriser, pour au plus 20h, au titre des activités complémentaires suivies en dehors de l'offre proposée par l'UL,

Pour l'ED BCS, les doctorants peuvent obtenir une dispense d'heures de formation de 15h sur l'ensemble du portefeuille des formations lorsqu'ils exercent une activité professionnelle (ex : professionnels de santé, CIFRE...).

Aurélie Angleraud rappelle la nécessité d'obtenir des fiches formation en bonne et due forme au niveau du CED afin d'alimenter l'espace Adum correctement. Ces fiches doivent être en adéquation avec la typologie des formations scientifiques. Si cette fiche n'est pas réceptionnée, il n'y a pas de validation dans le cadre de la formation mais par le biais des activités complémentaires à la thèse, pour au plus 20h par doctorant.

Mireille Verdier s'interroge sur la possibilité de donner des heures aux représentants des doctorants qui prennent du temps pour échanger lors des différents conseils de l'ED.

Mireille Verdier rappelle que jusqu'à présent le nombre maximum de participations aux congrès avec présentation est de trois pour chaque doctorant. Le crédit d'heures étant de 15h pour une présentation orale. Anne-Sophie Lia demande s'il n'est pas plutôt possible de limiter le quota à 45h d'heures de formation plutôt que de limiter la participation à 3 congrès. Cette idée devra être discutée et validée prochainement notamment dans le cadre de la mise en place du référentiel des formations de l'ED.

Nathan Grosboillot se demande comment faire quand on ne peut pas participer aux formations. Mireille Verdier répond que les demandes sont à traiter au cas par cas mais que les dérogations resteront très exceptionnelles. On ne peut pas normaliser et formater les absences. Il existe aussi la solution des MOOCs. Elle indique aussi qu'on ne peut pas mettre plus de 15 heures de dispense, le doctorat est un « contrat » au départ.

IV- « Nouveautés » à mettre en place et actions à envisager

Des discussions ont lieu entre les membres du conseil autour de la possibilité pour les doctorants de créer un portfolio sur Adum ou MyDoc.pro, même si à l'heure actuelle ces outils ne sont pas développés.

La convention individuelle de formation est obligatoire pour les primo-entrants et reste un préalable obligatoire à la réinscription.

Concernant les actions à envisager, Mireille Verdier annonce qu'il serait préférable d'avancer le séminaire thématique de l'ED en mars plutôt qu'au mois de mai comme l'an passé.

Les représentants des doctorants rappellent que l'an passé, peu de doctorants étaient restés après le séminaire pour le buffet. Pour rappel, le séminaire s'était tenu au CHEOPS à Limoges. Mireille Verdier évoque une délocalisation de l'évènement. Mireille Verdier propose aussi l'éventualité d'un séminaire commun avec l'ED SI. Il faudrait réfléchir aux thèmes et au nombre d'heures à créditer.

V- Questions diverses

- Mireille Verdier annonce qu'il y a eu récemment 2 abandons dont 1 doctorante qui était en 5^{ème} année de doctorat.
- Une question est abordée sur le maintien d'un financement CIFRE en cas de dépôt de bilan d'une entreprise. Il faut contacter l'ANRT il y aurait des possibilités financières éventuelles pour aider.
- Elle rappelle également que la rentrée des doctorants se fera à la FDSE le jeudi 9 novembre à 14h cette année.
- Roland Lawson souhaite des informations sur les aides à la mobilité, Aurélie Angleraud rappelle le cadre et les modalités concernant ces demandes.
- Etienne Herault demande si un article édité au sein d'une revue littéraire en épidémiologie permet d'acquérir des heures de formation. Mireille Verdier répond que s'il figure dans les « reviews » alors il n'est pas considéré comme un article.

Fin de la séance à 17H00.

Mireille VERDIER

